

PR-387

19 janvier 2005

Proposition du Conseil administratif du 19 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 975 000 francs destiné à l'étude d'un élargissement du pont du Mont-Blanc pour l'aménagement de pistes cyclables et des raccords aux rives.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La motion M-390 du Conseil municipal, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 5 novembre 2003, demande l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle autour de la rade, entre la rampe de Vésenaz et la plage du Vengeron, ainsi que l'élargissement du trottoir du côté lac du pont du Mont-Blanc, afin que piétons et cyclistes puissent cohabiter de manière organisée, c'est-à-dire en offrant à chacun un espace défini de circulation.

Plusieurs traversées cyclables du Rhône existent déjà. Il n'en demeure pas moins qu'une amélioration de la sécurité des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc constitue un enjeu important afin d'assurer de bonnes conditions pour les mouvements interrives du nord de l'agglomération.

Cet aménagement constituera une carte de visite attrayante pour Genève, affichant ainsi l'image d'une ville qui se veut aussi écomobile.

Exposé des motifs

Plusieurs tentatives ont déjà été tentées afin d'implanter des aménagements cyclables sur le pont du Mont-Blanc, notamment dans le cadre de la réfection des revêtements de surface. Le rôle primaire de cette voie dans la hiérarchie du réseau, déterminé par l'Office des transports et de la circulation, ainsi que le maintien de la charge de trafic sur cet axe rendent pratiquement impossible toute redistribution des chaussées actuelles en faveur des cyclistes.

Suite à une demande des Transports publics genevois, l'Office cantonal des transports et de la circulation a porté une réflexion afin d'améliorer le gabarit de la chaussée du pont pour un usage partagé entre circulation et transports collectifs.

Si l'utilisation du pont des Bergues, libre de toute circulation motorisée, assure une sécurité indéniable pour les cyclistes, il n'en demeure pas moins que ses accès sont difficiles, mais qu'ils pourraient être corrigés, pour les cyclistes

provenant du quai Gustave-Ador et de la rue Versonnex. Le pont des Bergues ne répond pas non plus aux besoins des cyclistes parcourant les bords du lac et qui désirent se rendre d'une rive à l'autre.

L'intérêt de compléter le «U» de la circulation autour de la rade par un aménagement pour les cyclistes favoriserait les nombreux usagers actuels circulant sur les quais et les trottoirs.

Le caractère sécuritaire d'un tel itinéraire contribuera sans aucun doute à faire essayer le vélo aux non-cyclistes qui, par la suite, pourraient l'adopter pour leurs déplacements quotidiens.

Le nouveau passage présenté ici en élargissement du pont du Mont-Blanc actuel doit se raccorder aux itinéraires cyclables de la rive droite et de la rive gauche. Sur la rive droite, il s'agira de connecter ce passage au futur marquage d'une bande cyclable au quai du Mont-Blanc et d'assurer le confort du passage piétonnier situé au carrefour du quai du Mont-Blanc avec la rue du Mont-Blanc. Sur la rive gauche, il s'agira de trouver un prolongement de ce passage dans le parc du Jardin anglais ou au long du quai Général-Guisan et du quai Gustave-Ador.

A) Mandat d'études parallèles

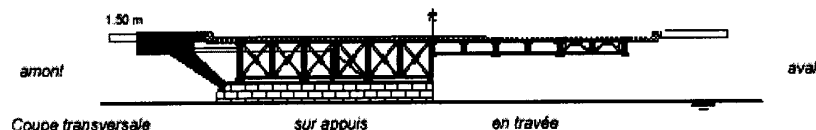
Afin de mener à bien la présente étude, la Ville procédera par un mandat d'études parallèles.

Les solutions techniques sont multiples. L'insertion paysagère, ainsi qu'à l'architecture du pont, élément du patrimoine genevois, est délicate. Un mandat d'études parallèles, forme particulière de concours, après une première phase de présélection sur dossiers, permet de confronter les propositions de plusieurs candidats, non seulement sur plan, mais au travers de leur audition, ce de manière non anonyme.

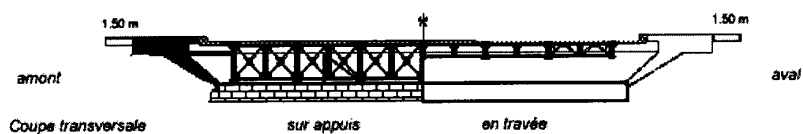
B) Variantes d'élargissement

A ce jour, une étude de faisabilité a été réalisée et a fait ressortir quatre variantes.

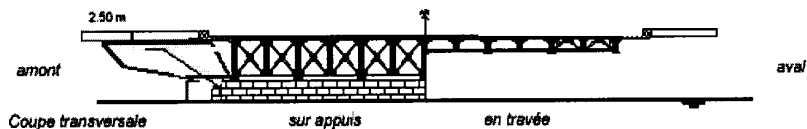
1a. Extension du trottoir amont du pont de 1,50 m et renfort de sa console d'appui existante:



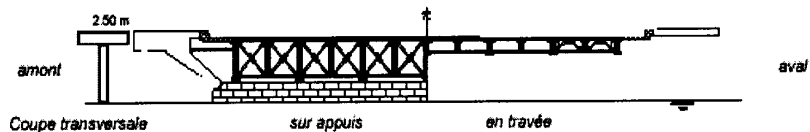
1b. Extension des deux trottoirs du pont de 1,50 m et renfort des consoles d'appuis existantes:



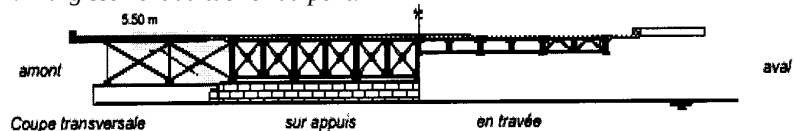
2. Extension du trottoir amont de 2,50 m et remplacement des consoles d'appuis existantes:



3. Nouvel ouvrage indépendant de 2,50 m de largeur:



4. Elargissement du tablier du pont:



Dans tous les cas de figure, il sera nécessaire de réaménager les liaisons du passage inférieur rive gauche, côté lac.

C) Etude d'aménagement sur les deux rives

La situation et l'emplacement des pistes ou bandes cyclables sur les quais par rapport aux chaussées et aux trottoirs seront à définir dans le cadre de la présente étude.

D) Jardin anglais

Entre le nouvel ouvrage parallèle au pont du Mont-Blanc et le quai Gustave-Ador, il s'agira d'intégrer un aménagement cyclable dans le parc du Jardin anglais, qui est une zone de verdure, protégée, qui est un élément majeur, fort utilisé par les passants et touristes. Il est également prévu d'étudier le réaménagement de la berme centrale pour la séparation du trafic direction du quai Général-Guisan.

Passer par l'intérieur du parc posera des problèmes de cohabitation entre usagers. Contourner le Jardin anglais posera le problème de l'insertion d'une piste cyclable en bordure du parc et de conservation du patrimoine vert. Toute solution devra également tenir compte de l'accueil des cars et des touristes, à hauteur de l'horloge fleurie.

Concertation et information publique

Cette proposition a déjà été présentée au groupe de concertation qui traite des aménagements cyclables en ville de Genève et qui réunit notamment l'Aspic (Association pour les intérêts des cyclistes), l'Association transports et environnement, le Touring Club Suisse et l'Union genevoise des piétons. La mise au point du projet sera menée en étroite concertation avec les milieux intéressés par les problématiques des transports.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc.

Cette proposition répond aux motions M-378 «Interdiction des cyclistes sur le pont du Mont-Blanc et sur les trottoirs de ce pont», M-390 «Piste cyclable autour de la rade» et M-391 «Création d'une passerelle piétonnière suspendue au pont du Mont-Blanc».

Obligation(s) légale(s) et/ou de sécurité

Les normes VSS recommandent un gabarit minimal de 2,40 m pour une piste cyclable bidirectionnelle. Cette largeur devrait toutefois être portée à 3 m en raison du fort volume de trafic cycliste prévisible.

Autorisation de construire

Un dossier de requête en autorisation de construire, d'une part pour l'élargissement de l'ouvrage précité, d'autre part pour les aménagements des deux rives, sera présenté au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Régime foncier

L'ouvrage repose sur le domaine public cantonal. Les raccords aux rives se trouvent sur le domaine public municipal.

Agenda 21

De par le fait qu'il encourage un moyen de déplacement non polluant et durable, cet objet s'inscrit dans le cadre des actions visées par l'Agenda 21. Il répond aux ordonnances pour la protection de l'air et du bruit.

Estimation du coût

	Fr.	Fr.
A) Mandat d'études parallèle		200 000
B) Etudes d'élargissement du pont du Mont-Blanc		
Ingénieur civil	389 000	
Architecte	385 000	
Ingénieur transports	45 000	
Géomètre	27 000	
Géotechnicien	63 000	
		<u>909 000</u>
Sous-total I		1 109 000
C) Etudes d'aménagement		
Ingénieur civil	94 000	
Architecte	116 000	
Ingénieur transports	128 000	
Géomètre	28 000	
		<u>366 000</u>
Sous-total II		1 475 000
D) Jardin anglais		
Ingénieur civil	50 000	
Architecte - paysagiste	100 000	
Ingénieur circulation	100 000	
Géomètre	50 000	
		<u>300 000</u>
Sous-total III		1 775 000

E) Information publique		
Information publique	40 000	
Frais de tirage, impression	20 000	
		<u>60 000</u>
Sous-total IV		1 835 000
F) Frais financier		
TVA 7,6%		<u>139 460</u>
Total		1 974 460
Total arrondi à		1 975 000

Subvention(s) et partenariat(s)

Cette étude ne fait l'objet d'aucune subvention ou partenariat.

Plan financier d'investissement

Cet objet est inscrit dans le premier plan financier d'investissement 2004-2015 sous: 102.033.03 Mont-Blanc pont du, construction d'une passerelle piétonne.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'aménagement urbain. Le service bénéficiaire est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE);

vu le plan cantonal de mesure sur l'ordonnance sur la protection de l'air;

vu l'initiative populaire demandant un réseau cyclable acceptée par le peuple le 4 juin 1989;

vu les motions M-378, M-390 et M-391;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 975 000 francs destiné à l'étude d'un élargissement du pont du Mont-Blanc pour l'aménagement de pistes cyclables.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 975 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.